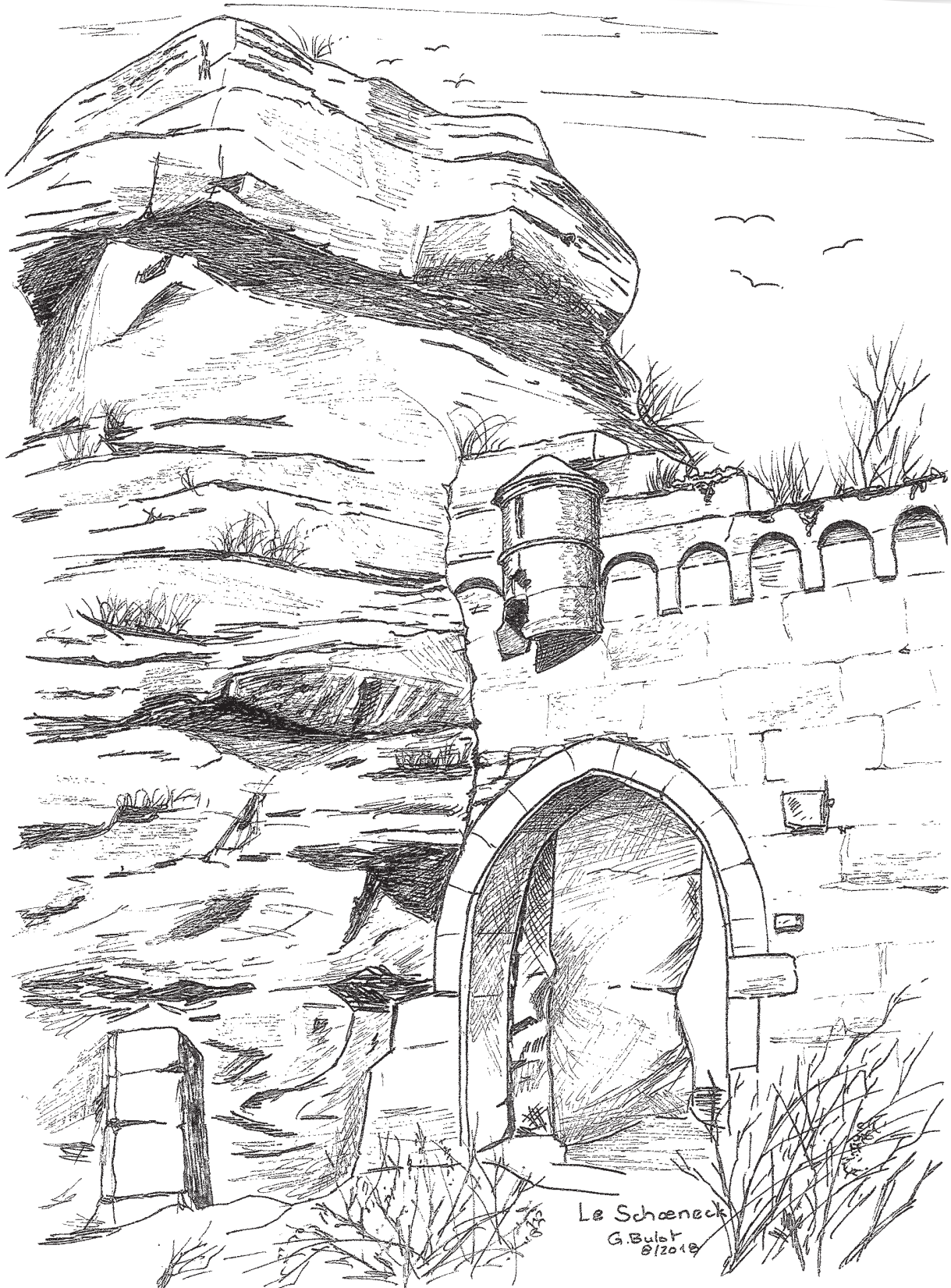


# Ergersheim Info

Septembre / Octobre 2018



Dès vos projets et avant tous travaux en domaine public ou privé,  
**Ayez le bon réflexe ! [www.protys.fr](http://www.protys.fr)**

Des canalisations enterrées acheminent  
le gaz naturel haute pression

Des bornes ou balises jaunes vous signalent leur proximité



**Pour plus d'information,  
n'hésitez pas à nous consulter**

Région Nord Est  
Agence d'exploitation de Strasbourg  
Rue Ampère  
67451 Mundolsheim Cedex

**GRTgaz**

N° Vert 0 800 30 72 24



## Maîtres d'ouvrage, Particuliers, Exploitants agricoles

### Pour tout projet,

- Plantation d'arbres ou dessouchage.
- Mise en place de piquets, pieux, poteaux.
- Modification du profil du terrain: sous-solage, remblai; décaissement, stockage de matériaux...
- Tranchée, drainage, curage de fossés...
- Construction de tout type: muret, bâtiment...
- Voie de circulation.
- ...

### Attention :

- Les bornes ne sont pas toujours situées à l'aplomb de la conduite.
- Entre deux bornes, la canalisation peut présenter une courbe.
- La profondeur des canalisations est variable.
- Une servitude fixe les dispositions à respecter à proximité des ouvrages de transport de gaz naturel.

### Un seul réflexe !

- Informez-vous en mairie sur la présence éventuelle d'ouvrages de transport de gaz naturel à proximité des travaux prévus.
- Dans le cas où vous êtes concernés, envoyez-nous une "Demande de Renseignements" (joindre un plan de situation précis).

### Entreprises

- Votre donneur d'ordre vous a précisé que les travaux concernaient un ouvrage de transport de gaz naturel ou bien il ne vous a pas donné d'information à ce sujet. Dans ces cas, adressez nous une "Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux".

POUR VOS PASSEPORTS,  
OPTEZ POUR LE TIMBRE ÉLECTRONIQUE

EN QUELQUES CLICS,  
RECEVEZ VOTRE TIMBRE  
PAR COURRIEL OU PAR SMS

TIMBRES.IMPOTS.GOUV.FR

BESOIN D'UN TIMBRE FISCAL  
POUR VOTRE PASSEPORT ?  
NE VOUS DÉPLACEZ PLUS !  
RENDEZ-VOUS SUR  
TIMBRES.IMPOTS.GOUV.FR

ACHETEZ VOTRE TIMBRE  
ÉLECTRONIQUE EN LIGNE.  
C'EST SIMPLE, C'EST SOUPLE,  
C'EST SÛR !

[timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr) C'EST SÛR !

Toutes les démarches pour les cartes nationales d'identité, passeports, cartes grises et permis de conduire se font uniquement par internet depuis le 6 novembre 2017. Les téléprocédures sont accessibles sur le site internet de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) : <https://ants.gouv.fr/>

Cependant, des points d'accueil numériques offrant une assistance aux usagers sont installés en préfecture à Strasbourg et dans chacune des sous-préfectures (Haguenau-Wissembourg, Molsheim, Saverne et Sélestat).



## INFORMATIONS UTILES

Dr. Lausecker : 03 88 38 49 38

Pharmacie : 03 88 49 88 44

Cabinet de kinésithérapie :  
03 88 97 98 80

Cabinet d'orthophonie :  
06 77 11 46 75

Cabinet d'osthéoopathie :  
06 01 26 01 95

Cabinet de soins Infirmiers :  
07 85 71 83 82 - 03 88 04 32 78

## NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE

Urgence européen : 112  
SAMU : 15  
Police Secours : 17  
Sapeurs-pompiers : 18

Numéro pour les personnes avec des difficultés à entendre  
ou à parler : 114

Police pluri-communale : 06 34 56 97 74

Service National d'Accueil Téléphonique pour l'Enfance  
en Danger - SNATED : 119

Gestion du Canal de la Bruche et de ses berges : 03 68 33 80 65

## SOMMAIRE

<b>INFORMATIONS DIVERSES</b>	<b>2</b>
<b>LES MANIFESTATIONS</b>	<b>4</b>
<b>VIE COMMUNALE</b>	<b>5</b>
<b>INCIVISME</b>	<b>10</b>
<b>BIBLIOTHÈQUE</b>	<b>12</b>
<b>VIE ASSOCIATIVE</b>	<b>13</b>
<b>VIE LOCALE</b>	<b>20</b>
<b>COMMUNIQUÉ</b>	<b>22</b>
<b>BULLETIN PAROISSIAL</b>	<b>28</b>

## MAIRIE D'ERGERSHEIM

Place de la Mairie - 67120 ERGERSHEIM  
Tél. : 03 88 38 10 43 - [mairie.ergersheim@numericable.fr](mailto:mairie.ergersheim@numericable.fr)  
Site : [www.mairie-ergersheim.fr](http://www.mairie-ergersheim.fr)

### Horaires d'ouverture au public

Mardi de 08h30 à 12h00, Jeudi de 17h00 à 19h00, Vendredi de 08h30 à 12h00

### PERMANENCE DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le jeudi soir de 18h00 à 19h00 et sur rendez-vous.

## LES PROCHAINES MANIFESTATIONS

Vélo tour

le 23 Septembre 2018

*(Ergersheim est un des 4 départs à partir de 8h30)*

Expo de la saint Martin

le 11 novembre 2018

Don du sang

le 28 Novembre 2018 de 17h à 20h  
à la salle polyvalente de Ergersheim

Repas des aînées

le 2 décembre 2018





## DON DU SANG

La prochaine collecte de sang organisée  
par l'Etablissement Français du Sang de Strasbourg (EFS) aura lieu

**le Mercredi 26 Septembre 2018 de 17h00 à 20h00  
au complexe sportif et culturel de Dachstein.**

Une collation est offerte par l'Amicale.

## RECENSEMENT CITOYEN

Les jeunes gens et jeunes femmes,  
de nationalité française,  
domiciliés à Ergersheim,  
qui atteindront  
l'âge de 16 ans, durant la période  
du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2018,  
ont l'obligation de se faire recenser en  
Mairie, entre la date  
de leur 16<sup>ème</sup> anniversaire  
et la fin du 3<sup>ème</sup> mois qui suit.

Merci de vous munir d'une pièce  
d'identité et du livret de famille.

[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)

**Recensez-vous  
en mairie**

**BIENTÔT  
16 ANS**



## PARMI VOUS, IL Y A DES ARTISTES !

Quelques habitants de la commune d'Ergersheim souhaitent mettre en place un atelier de création de décors selon les saisons et les fêtes afin d'embellir le village.

Vous aimez bricoler, peindre, vous avez un peu de temps à donner, régulièrement ou ponctuellement, vous serez les bienvenus.



**Rejoignez-nous !**

*Vous pouvez nous contacter par mail :*  
*[wehrm.ergersheim@numericable.fr](mailto:wehrm.ergersheim@numericable.fr) ou [bea.maier@hotmail.fr](mailto:bea.maier@hotmail.fr)*

## COLLECTE SÉLECTIVE 2018

Papier, carton  
et emballages en plastique  
seront ramassés

le vendredi **14 septembre**  
et le vendredi **12 octobre**

le vendredi **16 novembre**  
et le vendredi **14 décembre**



## FORMATIONS DE 1ER SECOURS (PSC1)

Les formations de 1ers secours PSC1 dispensée à Ergersheim se poursuivent. Elles sont dispensées par un pompier professionnel, moniteur national de 1ers secours.

Nous vous rappelons qu'une session sera prévue le **samedi 17 novembre 2018**.

Cette formation théorique et surtout pratique inclut :

- L'**utilisation d'un défibrillateur** (2 sont installés dans la commune), associé au **massage cardiaque**
- Les risques liés aux **accidents domestiques** concernant les adultes, mais aussi les **enfants** et les **nourrissons** (que faire si mon bébé ou mon enfant s'étouffe ? que dois-je faire face à un accident électrique, un malaise, une brûlure, une chute, etc ?)

Les gestes enseignés durant cette formation sont très simples et réalisables par tous.

Le diplôme officiel du PSC1 (Prévention et Secours Civiques) sera délivré à chaque participant à l'issue de la formation, ainsi qu'un guide pratique.

Les groupes seront composés de 10 participants au maximum.

La formation se déroulera au Club house de la salle polyvalente.

*En cas d'accident, les chances de survies dépendent de vous !*



*Inscrivez-vous !!!*



*Cette formation est utile, ludique et ne nécessite aucune force physique !*



*Le tarif de la formation s'élève à 50€ par personne.*



## RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES

### AVIS AUX ÉLECTEURS

L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation légale en vertu de l'article L. 9 du code électoral. Elle est indispensable pour pouvoir voter.

Si la **loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales et son décret d'application n° 2018-350 du 14 mai 2018** modifient les modalités d'inscription sur les listes électorales, **ces textes n'entreront en vigueur que le 1<sup>er</sup> janvier 2019**. Ils ne s'appliquent donc pas aux demandes d'inscription déposées en 2018.

**Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année jusqu'au 31 décembre 2018 inclus.** Elles doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes. Toutefois, les personnes qui ne peuvent se présenter elles-mêmes à la mairie peuvent adresser leur demande par correspondance à l'aide du formulaire prévu à cet effet, disponible en mairie, ou la faire présenter par un tiers dûment mandaté. Les demandes peuvent également se faire en ligne pour les communes qui proposent cette téléprocédure. Les demandes d'inscription déposées en 2018 et validées par la commission administrative permettront aux personnes concernées de **voter à compter du 11 mars 2019**, notamment pour l'élection des représentants au Parlement européen qui se déroulera le 26 mai 2019.

**Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription.**

**Les ressortissants des autres États membres de l'Union européenne résidant en France peuvent demander à être inscrits sur les listes électorales complémentaires** en vue de l'élection des représentants au Parlement européen et d'éventuelles élections municipales partielles.

Les électeurs ayant **changé de domicile à l'intérieur de la commune** sont invités à indiquer leur nouvelle adresse à la mairie pour permettre leur éventuel rattachement à un nouveau bureau de vote à cette même date. **S'ils n'ont pas changé de domicile ou de résidence au sein de la commune, les électeurs déjà inscrits sur une liste électorale n'ont en revanche aucune formalité à accomplir.**

Les électeurs trouveront tous renseignements complémentaires dans les mairies.

### PUBLICATION DES LISTES ÉLECTORALES

Le tableau des rectifications apportées à la liste électorale de chaque commune à la suite des opérations de révision au titre de l'année 2018 sera déposé le 10 janvier 2019 au secrétariat de chaque mairie et affiché aux lieux accoutumés pendant dix jours. Il demeurera, durant cette période, à la disposition de tout électeur désireux d'en prendre communication ou copie.

Les recours contre ces modifications sont formés par déclaration orale ou écrite, faite, remise ou adressée au greffe du tribunal d'instance compétent dans le ressort du lieu de résidence, entre le 10 et le 20 janvier 2019 inclus. A partir du 21 janvier 2019, aucune réclamation ne sera admise.

### INFRACTIONS EN MATIÈRE D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Toute personne qui aura réclamé et obtenu une inscription irrégulière s'expose aux sanctions pénales prévues par les articles L. 86 et L. 88 du code électoral, soit un an d'emprisonnement et 15 000 euros d'amende.

### PIÈCES A PRODUIRE À L'APPUI DES DEMANDES D'INSCRIPTION

Pour se faire inscrire sur les listes électorales, tout demandeur doit fournir la preuve de sa nationalité, de son identité et de son attache avec la commune.

- La preuve de la nationalité et de l'identité peut s'établir notamment par la présentation d'une copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité, ou dont la validité a expiré dans l'année précédant le dépôt de la demande d'inscription ;
- L'attache avec la commune peut être établie par tout moyen pouvant justifier, soit du domicile réel, soit des six mois de résidence exigés par la loi (avis d'imposition, quittances de loyer, d'eau, de gaz ou d'électricité, etc.). Le droit à l'inscription au titre de contribuable s'établit par la production d'un certificat du service des impôts ou, à défaut, des avis d'imposition des cinq années en cause.
- Pour les ressortissants de l'Union européenne, une déclaration écrite doit en outre être produite précisant leur nationalité, leur adresse sur le territoire Français et attestant de leur capacité électorale.



## L'élaboration du futur Plan Local d'Urbanisme (PLU)



Le Conseil Municipal a prescrit, le 1<sup>er</sup> juin 2017, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui permet de répondre aux enjeux communaux. Il anticipe, encadre et accompagne l'évolution du village en conformité avec la réglementation en vigueur.

### Le PLU, qu'est-ce que c'est ?

#### Un outil de planification

C'est un outil qui sert à organiser l'aménagement du territoire communal pour les 10 à 15 prochaines années.

Il couvre l'intégralité du territoire communal et délimite les zones urbaines (U), à urbaniser (AU), agricoles (A) et naturelles (N). En fonction de ce classement, il définit ce que chaque propriétaire peut ou ne peut pas construire et dans quelles conditions.

#### L'expression d'un projet communal

Cette définition des zones et du règlement n'est pas établie aléatoirement mais sur la base d'un projet communal qui doit permettre de répondre aux besoins de développement de la commune tout en assurant la préservation des espaces naturels et agricoles.

### Les étapes franchies

Le territoire communal a fait l'objet d'un diagnostic complet qui a permis d'identifier les spécificités de la commune. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a été formalisé afin de fixer des objectifs pour l'avenir de la commune. Le PADD a été débattu en conseil municipal en juin 2018.

En juillet 2018, le diagnostic et le PADD ont été présentés aux Personnes Publiques Associées (services de l'Etat, Conseil départemental, Conseil régional, SCOT, chambres consulaires, etc.), qui ont exprimés leur avis et leurs remarques sur le projet politique de PLU de la commune.

### Les prochaines étapes

Les élus, épaulés par OTE Ingénierie et l'ATIP, ont commencé le travail sur la partie réglementaire du PLU : le règlement écrit et le règlement graphique (plan de zonage). La partie réglementaire sera enrichie par des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) qui fixent les principes d'aménagement des secteurs de développement. Le travail sur le règlement et les OAP se poursuivra jusqu'en décembre 2018.

Le PLU sera présenté à la population au printemps 2019, lors d'une réunion publique. Puis, l'ensemble des pièces du PLU d'Ergersheim sera soumis de nouveau aux Personnes Publiques Associées.

#### Pour les habitants

Le registre de concertation est à votre disposition en mairie.

Vous pouvez y indiquer vos remarques, questions et suggestions. Vous pouvez également envoyer un courrier en mairie qui sera joint au registre.

Au fur et à mesure de l'avancement des études, les panneaux d'informations et les documents validés par les élus sont disponibles et consultables en mairie.



## NE LAISSEZ PAS VOS CHIENS DIVAGUER !!

Il arrive fréquemment que l'on croise un chien errant au cours de nos sorties dans notre village. Les excuses des propriétaires (quand on les trouve) pour se déresponsabiliser varient de « je n'ai pas de clôture », jusqu'à « je n'ai pas le temps de le promener », en passant par « il ne fait de mal à personne » ;

On a beau défendre la cause des chiens, il y a des moments où la négligence des hommes irrite.

Est-il utile de préciser qu'un chien n'est pas un humain et qu'aussi gentil soit-il, il peut avoir une réaction imprévisible dans un contexte favorisant ? Même dans une rue peu fréquentée, il suffit d'une fois pour que l'animal errant provoque un incident.

Si vous ne pensez pas aux autres, pensez au moins à lui : votre chien peut se faire écraser par un véhicule, être poursuivi par un enfant qui insiste pour le caresser malgré ses signes de refus ou tout simplement se blesser en posant la patte sur un objet contondant.

Dans tous les cas, c'est votre responsabilité civile qui est engagée, on l'a encore vu récemment avec les chiens dits « dangereux ».

## HALTE AUX CROTTES !!!

Vous aimez votre chien ? Vous aimez votre ville ? Ramassez ses crottes, un geste simple et votre chien ne gênera pas les autres citoyens. C'est grâce au comportement de son maître que votre chien sera accepté en ville.

Ce n'est pas de l'engrais. : Une croyance fausse est que les excréments se décomposent et fertilisent nos espaces verts. Compte tenu de leur niveau élevé d'azote, ils font pourrir les plantes et ne nourrissent pas du tout la terre. De même, l'urine brûle l'herbe et affaiblit les arbres qui en reçoivent en quantité.

Ça reste un problème d'hygiène. : Les crottes de chiens contiennent les mêmes bactéries que les déchets humains, y compris des agents pathogènes et sont donc nocives pour la santé. De plus, une crotte met plusieurs mois avant de se dégrader naturellement.



***Si votre chien n'arrive pas à ramasser ses crottes tout seul... faites le pour lui et par civisme pour les habitants.***



## VANDALISME

Non respect des bâtiments communaux. (Cf entrée de la maire)



## ABOIEMENT DES CHIENS

Les aboiements du chien des voisins peuvent être considérés comme étant une nuisance sonore extrême. Ces bruits domestiques peuvent constituer un trouble anormal de voisinage, aussi bien au sein d'un immeuble que dans une maison individuelle, et aussi bien la nuit qu'en journée. C'est une source récurrente de litige entre voisins. Les aboiements de chien constituant un trouble anormal du voisinage portent atteinte à la tranquillité publique.



## DÉPÔT D'ORDURES

Nous vous rappelons que jeter ou abandonner vos déchets dans la rue (et dans la nature en général) fait l'objet d'une amende pénale.

## BIBLIOTHÈQUE

A LIRE EN SEPTEMBRE

**Marc LEVY** - *Si c'était à refaire*

Andrew vient de se marier, le 9/7/2012, il fait son jogging matinal et se fait agresse. Il reprend connaissance le 9/5/2012, 2 mois plus tôt. Il a 60 jours pour découvrir son assassin et déjouer le destin.

- *Mes amis, mes amours*

2 pères trentenaires réinventent la vie en s'installant sous le même toit. 2 règles : pas de baby sitter, pas de présence féminine à la maison;

**Russel BANKS** - A 59 ans, Hannah fait un retour sur son itinéraire de jeune américaine issue de la bourgeoisie aisée de gauche. Chronique tendre et drôle sur sa vie

**Jean Pierre SCHACKIS** - *Amitiés post mortem* (polar régional)  
Le héros meurt d'une balle dans la tête, mais « mort » il décide d'aider les gendarmes dans leur enquête. Histoire peu banale !

**Paula HAWKINS** - *La fille du train*

Rachel prend le train deux fois par jour. Elle observe la jolie maison en contre bas et ses habitants. Un jour, elle découvre la photo de la femme dans le journal, elle a disparue. Rachel fera tout pour découvrir ce qui est arrivé.

**Elisabeth GEORGE** - *Anatomie d'un crime (policier)*

**O. VINCENT /LABARRIERE** - *Marie Besnard, l'énigme*

Le destin hors norme d'une femme ordinaire, qui, suite à une rumeur, a été accusée d'avoir tué 12 personnes à l'arsenic, et a été finalement acquittée.

### Horaires d'ouverture

Mardi de 14h à 16h

Mercredi de 10h30 à 12h00

Vendredi de 19h30 à 20h30

Samedi de 15h à 17h

36 rue Principale  
67120 ERGERSHEIM  
bibliothequeergersheim@orange.fr  
bibliothequeergersheim.biblix.fr

## OCTOBRE

Nous avons acquis de nombreux livres pour nos jeunes lecteurs (documentaires, livres jeux, albums), pour satisfaire tous les goûts.

Bonne rentrée à tous les élèves, et bonne lecture à tous

*L'équipe des bénévoles*





## CRÉATION D'UNE NOUVELLE CHORALE D'ENFANTS A ERGERSHEIM

Suite au retour à la semaine des 4 jours, l'activité chorale dans le cadre des NAP à l'école primaire d'Ergersheim s'arrête.  
A la demande de plusieurs parents et en accord avec la commune d'Ergersheim,  
je vous propose la création d'une chorale pour enfants de 6 à 14 ans inclus.

Les séances d'une durée de 45mn auront lieu le Lundi soir à 17h30 dans la petite salle de la salle polyvalente.

### PREMIÈRE SÉANCE

Lundi 17 septembre 2018

La cotisation trimestrielle est fixée à 34 €, les séances se dérouleront  
du 17 septembre 2018 au 30 juin 2019 (hors congés scolaire).

Un nombre d'inscription minimum sera nécessaire pour maintenir l'activité,  
de même en cas de forte demande les horaires pourront être adaptés.

Afin de permettre aux enfants de réaliser un objectif,  
des concerts seront organisés à raison de deux représentations par an minimum (dans la mesure du possible).

Pour tout renseignement complémentaire ou inscription, vous pouvez me contacter au **06 33 44 25 42**.



**Guillaume BOEHLER**

*Intervenant pour les NAP 2017/2018*

*Professeur de Musique*

*Chef de chœur de la chorale Voc'aïne*

## ECHOS DU 3ÈME AGE

Cher Membres,  
Nous espérons que vous avez passé de bonnes vacances.  
La rentrée se profile, nos activités reprennent.

### PROGRAMME

- Tous les jeudis après midi à 14h45 JEUX DE CARTES à la Résidence des Séniors
- Tous les 2ème jeudi du mois RENCONTRE MENSUELLE autour d'un café gâteau à 14h45 à la Résidence des Séniors (nous n'enverrons plus d'invitation personnalisée étant donné que la rencontre a toujours lieu le 2ème jeudi du mois à moins qu'il y a un empêchement)
- Tous les 4ème jeudi SORTIE PEDESTRE (exceptionnellement ce mois de septembre la sortie se fera le 3ème jeudi)

Au plaisir de se retrouver lors de notre prochaine rencontre.

### Le comité

### ANNIVERSAIRE

#### SEPTEMBRE

Mme CORRET Annette née le 6.9.1948  
M. ECK André né le 29.9.1938  
Mme OBRECHT Jeanne née le 3.9.1931  
Mme SCHUMACHER M.Rose née le 19.9.1951

#### OCTOBRE

M. BOISSON J.Paul né le 28.10.1947  
Mme ESPELMANN Nicole née le 15.10.1952  
Mme KRAUSS M.Odile née le 8.10.1940  
Mme OESTERLE Christa née le 10.10.1948  
Mme SCHULLER Evelyne née le 17.10.1932

Nous souhaitons un Joyeux Anniversaire  
à tous nos membres





# COURS DE GYMNASTIQUE POUR SENIOR 2018/2019



## POSTURE ET SANTE

**Ce cours s'adresse en particulier aux personnes de 50 ans et plus, désireuses de s'entretenir tant au niveau musculaire (élasticité), qu'au niveau coordination et équilibre.**

**L'objectif est de maintenir tonus et souplesse, et de garder de bonnes postures.**

**Tous les lundis (sauf vacances scolaires), de 10h15 à 11h15, bonne humeur et convivialité garantie !**

**INSCRIPTIONS :** Lundi 17 septembre 2018 de 10h15 à 11h15  
dans la petite salle du centre sportif d'Ergersheim

**INFORMATIONS :** Marie BOUSSAC 06-61-92-10-72  
(diplômée de la faculté des sciences du sport de Strasbourg)

**DEBUT DES COURS :** Lundi 24 septembre 2018 de 10h15 à 11h15  
au centre sportif d'Ergersheim

MJC ERGERSHEIM

## EXPOSITION DE LA SAINT MARTIN

LE 11 NOVEMBRE 2018

ENTRÉE LIBRE

Salle polyvalente d'Ergersheim

### Artistes et artisans locaux (expo-vente)

Peinture - Broderies - Bijoux - Dentelles au fuseau  
Décorations - Poterie - Objets en bois  
Cartes - Papier - Mode - Safran - Confitures...



Buvette & pâtisseries sur place

MJC ERGERSHEIM

## MODERN JAZZ

TU AIMES BOUGER...  
EN MUSIQUE....

ALORS VIENS T'ESSAYER  
À LA GYM ET / OU À LA DANSE

**LE MERCREDI  
À LA SALLE DES FÊTES D'ERGERSHEIM  
DE 17H À 19H**

*Cours proposés pour les 7-11 ans.*

*Plus d'informations :  
[evkaja13@gmail.com](mailto:evkaja13@gmail.com)*



*première séance  
jeudi 13 septembre 2018*

*Zumba*

*Le jeudi soir*

*de 17h30 à 18h15 pour les enfants  
de 18h30 à 19h30 pour les adultes*

*salle polyvalente*

*Contact et inscription :*

*M.J.C. d'Ergersheim*

*Jean-Marie MAIER*

*Mobile : 06 74 67 58 04*

*Mail : [jmmaier@hotmail.fr](mailto:jmmaier@hotmail.fr)*





## LA RENTRÉE À LA MJC

PROGRAMME DE L'ANNÉE 2018/2019

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS SUR PLACE

### Badminton

à partir de septembre  
Le Mercredi de 20h00 à 22h00  
Grande salle polyvalente  
**06 11 70 64 06**

### Bricolo-malins

à partir d'octobre  
1 samedi par mois de 14h00 à 16h00  
Salle MJC (derrière la mairie)  
Enfants à partir du CP  
**03 88 38 30 64**

### Couture

Le mercredi de 18h00 à 20h00  
Salle MJC  
**06 83 35 51 94**

### Cours de cuisine

à partir d'octobre  
1 mardi par mois dès 19h00  
Salle polyvalente  
**09 52 82 56 89**

### Dentelle aux fuseaux

à partir d'octobre  
2 samedis / mois de 14h00 à 17h00  
Salle MJC  
**03 88 38 64 30**

### Gymnastique (adultes)

à partir du 10 septembre  
Le lundi de 20h00 à 21h15  
Grande salle polyvalente  
**03 88 38 30 64**

### Gym/danse (adultes)

à partir de septembre  
Le mercredi pour les 7/11 ans  
Salle polyvalente

### Marche Nordique

à partir de septembre  
Le samedi matin dès 9h00  
Parking de la salle polyvalente

### Peinture / dessin (adultes)

à partir du 04 septembre  
Le Mardi de 15h00 à 19h00  
Salle MJC

### Pétanque

Le lundi à 14h00 et 19h00, le jeudi à 19h00, le dimanche à 9h.  
Parking salle polyvalente  
**03 88 38 64 30**





Communauté de Communes  
de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG

16<sup>ÈME</sup>



VELOTOUR

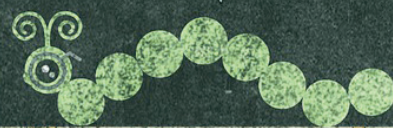
Dimanche

23 Septembre  
2018





BONNE  
RENTRÉE  
À TOUS !





**ASSOCIATION FLEURS ET FRUITS  
D'ERNOLSHEIM sur BRUCHE  
et ENVIRONS**



**EXPOSITION FRUITIERE**

**A LA SALLE OMNISPORTS**

**INAUGURATION Samedi le 08 Septembre 2018 à 18h30**

**Dimanche le 09 Septembre 2018**

**De 10 H 00 à 19 H 00**



Avec le soutien du

**Crédit Mutuel**

**Plaine de la Bruche**

DUPPIGHEIM

DUTTLENHEIM

ERNOLSHEIM SUR BRUCHE

*Le partenaire de la vie associative*

## MICRO-CRÈCHE À ERGERSHEIM

La micro-crèche les Chérubins d'Ergersheim dispose encore de quelques places de disponible.

**N'HÉSITEZ PAS À VENIR VOUS RENSEIGNER !**

De par son format, la micro crèche est un mode d'accueil intermédiaire entre l'assistante maternelle et la crèche traditionnelle. Ce format permet d'offrir aux tout petits un environnement où apprentissage de la vie sociale et développement de l'enfant se conjuguent harmonieusement.

Les enfants sont prioritaires en toute chose et nous nous efforçons d'organiser leur journée de manière à satisfaire leurs besoins individuels et à être pleinement disponible pour eux. Nous souhaitons que la notion de plaisir reste prédominante. L'équipe éducative se veut d'accueillir chaque enfant dans son vécu, sa personnalité, son stade de développement...

Mais la place du parent est essentielle. Le développement harmonieux de l'enfant ne pourra se faire qu'en favorisant un partenariat parents professionnelles s'inscrivant dans la continuité.



**Mme Ophélie Lambert North**

**Micro-crèche «Les Chérubins d'Ergersheim»**

3 Impasse du Château - 67120 ERGERSHEIM

Port. : 06 24 20 92 81 - Tél. : 03 69 82 01 80

<http://67120-ergersheim.les-cherubins-creches.com/>

## «BUGATTI» NOUS REND VISITE



L'office de tourisme nous signale le passage des «Bugatti» dans notre commune.

### LE VENDREDI 14 SEPTEMBRE 2018

Départ à 8h00 de Molsheim traversée d'Ergersheim vers 8h10  
Départ à 15h00 de Molsheim traversée d'Ergersheim vers 15h10

### POUR LE SAMEDI 15 SEPTEMBRE 2018

Départ à 9h00 de Molsheim passage dans Ergersheim vers 9h10 ensuite ils bifurquent au carrefour vers Wolxheim.  
Départ de Molsheim après 16h00 passage à Ergersheim vers 16h30.





**MOLSHEIM 15 SEPTEMBRE 2018**  
 Place de l'Hôtel de Ville de 13h à 17h30  
**«HOMMAGE AUX BUGATTI ET À LEUR PATRON»**  
 Animations gratuites organisées par :  
 l'Office de Tourisme Région de Molsheim-Mutzig

**Au programme :**

- Tour en *baby-cars Bugatti* pour les enfants taille maxi 1.20m
- Exposition de *Rutilantes* (belles autos d'avant guerre)
- Démonstration de *Lindy Hop* (danses des années 20)
- Exposition de Bugatti participant au *Festival Bugatti Alsace*
- Exposition de moteurs miniatures de Bugatti de *Laurent Messmer*
- Exposition de l'artiste peintre *Alice Locoge*
- Dégustation de la «Cuvée Pur-Sang» du *Domaine Klingenfus*

**EXPOSITION D'ACRYLIQUES BUGATTI**  
 de Jean-Marie Baerts

dans le cloître de la Chartreuse - 4 Cour des Chartreux  
 Samedi de 14h-17h - Dimanche de 10h-12h et 14h-18h



Renseignements :  
 Office de Tourisme  
 03 88 38 11 61







## *Ministère de la Culture*

*La Ministre*

Mesdames et Messieurs les Maires

Paris, le **02 AOUT 2018**

Nos réf. : ELUS/2018/D/19962/CGR

Madame la Maire, Monsieur le Maire,

L'élaboration du Pass Culture est l'une des priorités de mon action. Nouveau service public culturel à destination de tous, et en particulier des jeunes, le Pass Culture prend la forme d'une application pour smartphone géolocalisée et a pour ambition de donner à chacun les moyens de découvrir la richesse de l'offre culturelle de proximité, dans le Bas-Rhin comme partout en France. L'application permettra à chaque résident de 18 ans de bénéficier d'un crédit de 500€ à dépenser dans des activités culturelles.

Pensé comme le futur agenda national de référence de la vie culturelle, le Pass Culture offre à chaque lieu de culture et à chaque artiste la possibilité d'échanger avec le jeune public. Il est complété par un portail professionnel à disposition de tous les acteurs culturels afin de leur permettre de proposer des offres éditorialisées sur la plateforme.

Aujourd'hui, je suis fière de vous annoncer le lancement d'une nouvelle étape dans la construction du Pass Culture.

Après six mois de tests techniques dans nos cinq départements laboratoires - dont fait partie le Bas-Rhin, aux côtés de la Guyane, de la Seine-Saint-Denis, du Finistère et de l'Hérault - une expérimentation grandeur nature de ce dispositif innovant sera lancée à la rentrée 2018 : 10 000 jeunes âgés de 18 ans, représentatifs de la population cible de ces départements, seront sélectionnés et pourront explorer toute la diversité des activités et des biens culturels proposés sur le Pass Culture, qu'ils soient gratuits ou payants, grâce à un portefeuille numérique individuel de 500€. Dans le Bas-Rhin, 2 300 jeunes seront concernés par l'expérimentation.

Le Pass Culture se veut un outil au service du dynamisme et de la richesse culturelle des territoires. C'est pourquoi nous allons déployer un(e) référent(e) territorial(e) pour le Bas-Rhin, qui mobilisera quotidiennement les acteurs culturels et les citoyens pour évaluer leurs besoins, valoriser l'offre proposée sur le Pass Culture et participer à la création d'expériences inédites.

.../...

Les collectivités territoriales du Bas-Rhin ont un rôle essentiel dans cette nouvelle étape : elles connaissent les futurs bénéficiaires et soutiennent les offres qu'ils pourront découvrir. Aussi, nous souhaitons préparer et réaliser cette expérimentation en lien étroit avec vous. À cette fin, nous allons constituer un comité d'animation qui accompagnera votre référent(e) territorial(e) dans la construction de cette application. En ce sens, nous vous serions reconnaissants de désigner un représentant de votre collectivité pour participer à ce comité et suivre toutes les étapes concrètes de cette expérimentation.

Par ailleurs, nous vous invitons à relayer dès maintenant l'adresse de notre portail professionnel, qui permettra à tous les acteurs de votre territoire, publics comme privés, de contribuer au Pass Culture : [passculture.beta.gouv.fr](https://passculture.beta.gouv.fr). Ce portail fonctionne de manière autonome, sans coût d'entrée, et nécessite simplement l'accès à un ordinateur avec une connexion Internet.

Vous pourrez accompagner votre démarche d'un courrier spécifiquement adressé aux acteurs culturels, précisant les modalités de participation à l'expérimentation. Ces conditions ne pourront être valables que pour la durée de l'expérimentation, et ne préjugent en rien des modalités juridiques et économiques qui seront fixées pour le dispositif pérenne. La phase d'expérimentation permettra, entre autres, de valider la pertinence des critères proposés et l'efficacité du modèle pour le Pass Culture comme pour les acteurs. La mise en œuvre opérationnelle de ce dispositif expérimental sera, après de derniers ajustements, précisée dans les conditions générales d'utilisation de la plateforme.

Vous pourrez également, depuis l'adresse [passculture.beta.gouv.fr](https://passculture.beta.gouv.fr), vous inscrire à notre newsletter et accéder au formulaire d'inscription adressé aux futurs participants de l'expérimentation.

Je vous remercie par avance pour votre engagement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Bien cordialement

Froyssen

Françoise NYSEN



## EGLISE CATHOLIQUE DIOCÈSE DE STRASBOURG

Communauté de Paroisses - Bruche Collines et Coteaux - Ste Edith STEIN

Paroisses :

Saints Côme et Damien d'ERNOLSHEIM sur BRUCHE  
Saint Léger de KOLBSHEIM, Saint Jacques le Majeur d'OSTHOFFEN  
Saint Materne d'AVOLSHEIM, Saint Maurice de SOULTZ les BAINS  
Saint Etienne de WOLXHEIM, [Saint Nicolas d'ERGERSHEIM](#)



Curé : Père Michel STEINMETZ

03 88 96 00 69 - [compar.edithstein@yahoo.fr](mailto:compar.edithstein@yahoo.fr)

Samedi, 1er Septembre 2018

Veille du 22ième du Temps Ordinaire (B)

ERNOLSHEIM 18h30

Messe

Dimanche, 2 Septembre 2018

22ième du Temps Ordinaire (B)

OSTHOFFEN 10h00

Messe

DOMPETER 10h00

Messe et bénédiction des voitures

ALTBRONN 18h00

Messe

Samedi, 8 Septembre 2018

Fête de la Nativité de la Vierge Marie

ALTBRONN 10h00

Messe

Samedi, 8 Septembre 2018

Veille du 23ième du Temps Ordinaire (B)

ERNOLSHEIM 18h30

Messe

Dimanche, 9 Septembre 2018

23ième du Temps Ordinaire (B)

KOLBSHEIM 08h45

Messe

WOLXHEIM 10h00

Messe de la fête Patronale

ALTBRONN 18h00

Messe

Samedi, 15 Septembre 2018

Fête de notre Dame des Douleurs

ALTBRONN 10h00

Messe

Samedi, 15 Septembre 2018

Veille du 24ième du Temps Ordinaire (B)

ERNOLSHEIM 18h30

Messe d'action de grâce pour le départ de Mr le curé STEINMETZ

Dimanche, 16 Septembre 2018

24ième du Temps Ordinaire (B)

AVOLSHEIM 10h00

Messe de la fête Patronale

OSTHOFFEN 10h00

Messe

ALTBRONN 18h00

Messe

Samedi, 22 Septembre 2018

Veille du 25ième du Temps Ordinaire (B)

ERNOLSHEIM 18h30

Messe de la fête Patronale

Dimanche, 23 Septembre 2018

25ième du Temps Ordinaire (B)

KOLBSHEIM 08h45

Messe

SOULTZ les BAINS 10h00

Messe de la fête Patronale

ALTBRONN 18h00

Messe

Samedi, 29 Septembre 2018

Veille du 26ième du Temps Ordinaire (B)

ERNOLSHEIM 18h30

Messe de rentrée et installation du nouveau curé Mr Jauffrey WALTER suivie du verre de l'amitié

Dimanche, 30 Septembre 2018

26ième du Temps Ordinaire (B)

RIMLEN	10h00	Messe de la fête de St Miche et pour le défunt SCHEYDER Bernard Lecteur : EBENER Luc
WOLXHEIM Chapelle St Denis	10h00	Messe de la fête Patronale
ALTBRONN	18h00	Messe

**Après la messe à RIMLEN, moment de convivialité  
avec l'amicale des pompiers qui vous proposeront un petit apéritif.  
Le bénéfice de cette action est destiné à l'entretien de la chapelle de Rimlen**

## INFOS... INFOS... INFOS...

**...des pages se tournent...**

Le Père Michel STEINMETZ terminera sa charge curiale par la célébration de la messe  
le samedi 15 septembre à 18h30, à ERNOLSHEIM- sur –Bruche

Le nouveau curé, l'abbé Jauffrey WALTER, sera installé le samedi 29 septembre  
pendant la messe de 18h30 à ERNOLSHEIM- sur –Bruche

La Congrégation des Sœurs de St Jean de Bassel nous informe que la communauté d'ERGERSHEIM  
fermera définitivement à la fin du mois d'octobre.

Sr Gabrielle rejoindra le couvent et Sr Nicole sera envoyée en service auprès des Sœurs âgées de Siersthal.

Un grand merci pour leurs différentes contributions dans notre communauté de paroisses et plus particulièrement dans notre village.  
*Que le Seigneur les aide à aborder ce changement avec Paix !*

**....à venir....**

Le 27 octobre 2018 messe d'action de grâce pour le départ de Sr Nicole

### Enfants nés en 2010 - Première Communion

Pour les parents qui désirent inscrire leur enfant à la préparation des sacrements de la Réconciliation et de la première Communion :  
Rencontre Mercredi 12 septembre à WOLXHEIM à 20h00 au Caveau cour de l'Ecole

### Jeunes nés en 2005 – Profession de Foi et Confirmation

Inscription des jeunes à la préparation de la Profession de Foi et du sacrement de la Confirmation,  
Jeudi 6 septembre 2018 à 20h00 à la salle paroissiale d'ERGERSHEIM à 20h00 (sous la chapelle de l'ancien couvent)

**Pour tout complément d'information ou précision  
merci de prendre en compte les informations de la feuille d'informations paroissiales en cours.**

**Et directement par internet, chaque semaine :**

**<http://steedithstein.blogspot.fr/>**



FLORIANE BIMBOES  
INfLOGRAPHISTE  
FREELANCE

- LOGO ▪ FLYER ▪ DEPLIANT ▪
- AFFICHE ▪ CATALOGUE ▪
- CARTE DE VISITE ▪



▪ [contact@inflographe.fr](mailto:contact@inflographe.fr) ▪ 06 44 19 37 58 ▪ [www.inflographe.fr](http://www.inflographe.fr) ▪  
▪ 33 rue Principale ▪ 67120 ERGERSHEIM ▪